

ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE EN LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE AU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

Session 2012

Cette évaluation est organisée en CCF (contrôle en cours de formation). C'est un mode de certification pratiquée par les formateurs eux-mêmes dans le cadre réglementaire de l'examen sous l'autorité du chef d'établissement.

Les épreuves obligatoires et l'épreuve facultative ont toutes deux pour but d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer oralement et à interagir en langue étrangère ainsi qu'à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère. **Dans les deux cas, l'épreuve se compose de trois parties d'une durée maximale de cinq minutes chacune.**

1

ÉPREUVES DE LANGUES VIVANTES AU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

BO N° 21 du 27 mai 2010

Epreuves obligatoires LV1 LV2		Epreuve facultative
Partie 1 5 mn	Expression orale en continu	
	Prend appui sur une liste de 3 thèmes, proposés par le candidat. Pas de temps de préparation.	Prend appui sur un document inconnu du candidat et proposé par le jury. 5mn de préparation pour structurer la prise de parole.
Partie 2 5 mn	Expression orale en interaction	
	L'échange prend appui sur la production orale en continue de la 1 ^{ère} partie : questions, demandes d'explication, illustrations complémentaires.	
Partie 3 5 mn	Compréhension de l'écrit	
	Document authentique inconnu d'un maximum de 15 lignes 4 à 6 questions en français- du sens général au particulier	

1. Les épreuves obligatoires :

Le niveau attendu est **B1+** pour la LV1 et **B1** pour la LV2

Epreuve de LV1 : Coefficient 2 -secteur de la production
Coefficient 2 -secteur des services
Coefficient 3 -secteur de l'hôtellerie-restauration

Epreuve de LV2 : coefficient 2 -secteur des services- secteur de l'hôtellerie-restauration

Fiches d'évaluation et de notation : BO n° 21 du 27 mai 2010

Conditions :

Les candidats sont évalués par CCF. Cette évaluation en CCF donne lieu à **une situation d'évaluation unique faite au cours du 2ème semestre de la classe de terminale.**

- L'évaluation a lieu dans l'établissement de formation et est conduite par les professeurs et/ou formateurs enseignant les langues concernées dans l'établissement. Les candidats sont interrogés par leur professeur ou éventuellement un autre professeur de l'établissement.
- **Le calendrier de cette évaluation est établi par le chef d'établissement après consultation des enseignants concernés.** Ces derniers peuvent proposer, au sein du

sixième semestre de la formation, un ordre de passage des candidats qui tienne compte de leur degré de maîtrise des compétences à évaluer.

- **Chaque candidat est interrogé pendant au maximum 15' (3 X 5'). Il n'y a pas de temps de préparation.**

A l'issue de l'évaluation, le professeur complète les fiches d'évaluation et de notation et les remet au chef d'établissement. L'enseignant fait une proposition de note qui ne doit en aucun cas être communiquée aux candidats

Quelques pistes pour l'organisation des situations de CCF au sein de l'établissement :

- Le calendrier des situations d'évaluation est établi par le chef d'établissement en concertation avec les professeurs.
- Le CCF peut avoir lieu sur les horaires de cours ou en dehors.
- Les candidats doivent être convoqués officiellement au moins deux semaines avant l'évaluation, comme pour tout CCF.
- Il faut prévoir au maximum trois candidats par heure, afin que le professeur ait le temps de calculer la note et de formuler l'appréciation.

Si un candidat est absent :

- Si l'absence est dûment justifiée, une autre date de CCF doit lui être proposée.
- Si l'absence n'est pas justifiée, le candidat est noté absent à l'épreuve. Le diplôme ne pourra donc pas lui être délivré.

Faut-il communiquer la note au candidat ?

Non, il s'agit d'une note à une épreuve d'examen que le professeur propose au jury qui arrêtera la note finale.

2. L'épreuve facultative

Conditions

- Il s'agit d'une épreuve orale ponctuelle.
- La langue vivante choisie doit être différente de celle(s) choisie(s) pour la ou les épreuves obligatoires (deuxième langue pour les candidats dépendant de la grille 1 ou troisième langue pour les candidats de la grille 2).
- Le niveau du CECRL attendu est B1+.
- Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention - coefficient 1.

Organisation de l'épreuve

- L'épreuve est organisée dans un centre d'examen par les services du Rectorat.
- Les candidats reçoivent une convocation émanant de ces services.
- L'épreuve dure au total 15 minutes précédée de 5 minutes de préparation pour la première partie de l'épreuve.